



Mairie de Bilieu
75 Route de Charavines
38850 BILIEU

AFFICHAGE
le 14 OCT. 2022

RETRAIT de permis de construire
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande d'annulation déposée le 19/09/2022		N° PC 038 043 21 20007
Par :	Monsieur HUYNH-GEORGEN Jacques	Arrêté n° : 2022-09 PC
Demeurant :	72 Avenue de la Combe 38610 GIERES	Transmis en Préfecture le : 17/10/2022
Sur un terrain sis :	Lotissement «Le sabot » lot n°2 Lieu-dit « Le Sabot de La Cure	
Parcelle :	AD 545	
Nature des travaux :	Construction d'une maison individuelle et d'une piscine	

Le Maire de la commune de Bilieu,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L424-5 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 07/11/2020 ;

VU la carte des aléas approuvée le 16 novembre 2012, ainsi que le cahier des prescriptions spéciales modifié le 18 juillet 2013 ;

VU le permis de construire n° PC 038 043 21 20007 accordé le 23/12/2021 ;

VU le courriel du demandeur en date du 19/09/2022 indiquant vouloir abandonner son projet; et demandant d'annuler l'autorisation susvisée ;

ARRÊTE

Article 1 : Le permis de construire est retiré pour le projet décrit dans la demande susvisée, ainsi que toutes les taxes générées par ce projet.

A Bilieu,
Le 3 octobre 2022



Le Maire de Bilieu
Jean-Yves PENET

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.